

Hérémente Contact



Année 2018

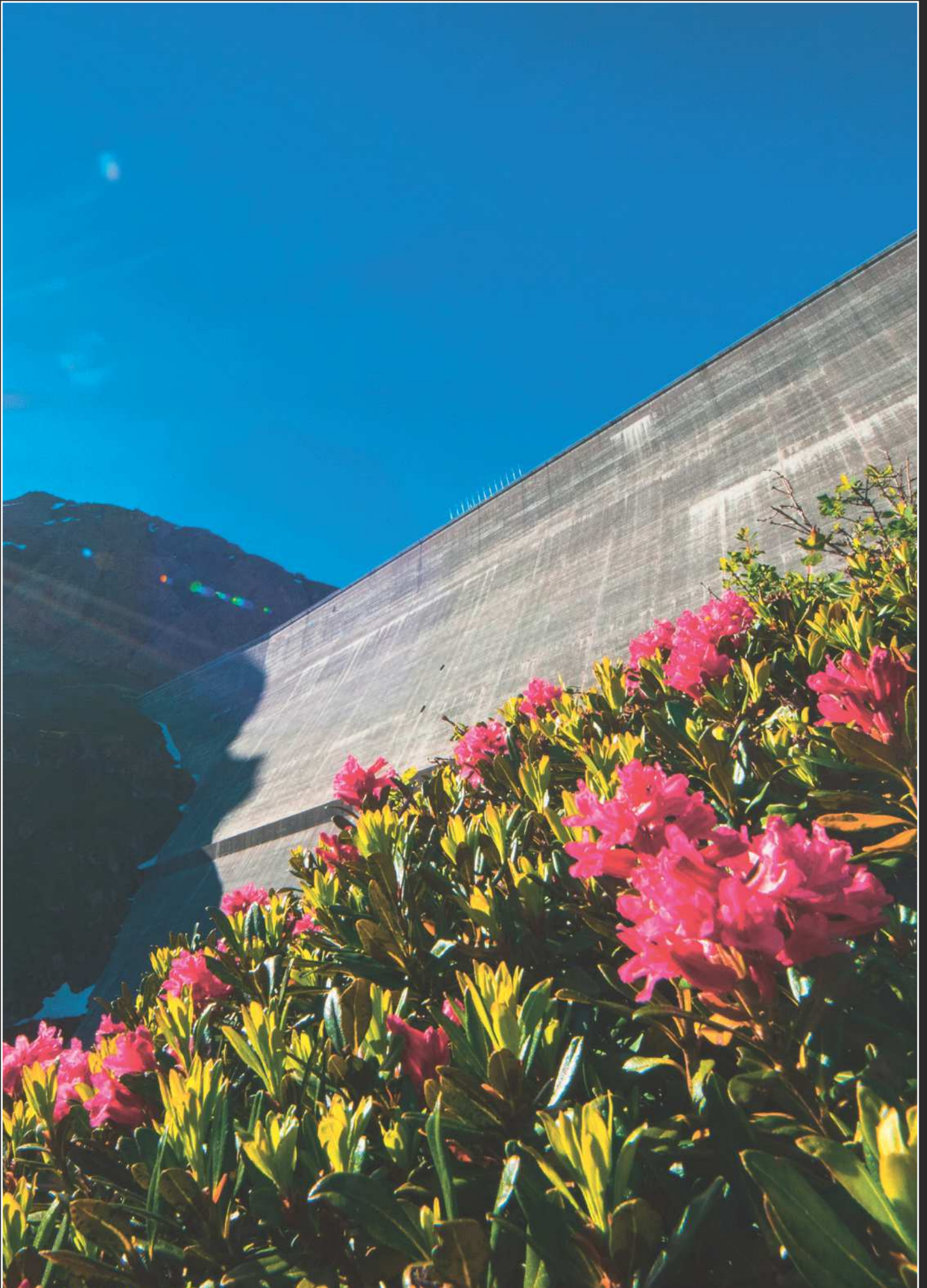


Photo: Philippe Nendaz

Sommaire

1 – Le mot de la Présidente	2
2 L’administration de la Commune en 2018	5
2.1 Votations et élections	5
2.2 Employés communaux	6
2.3 Bâtiments et installations sportives	7
2.4 Sécurité	12
2.5 Nouvelle crèche	16
2.6 Trafic et équipements	23
2.7 Environnement / Aménagement du territoire	25
2.8 Finances	26
3 – Citoyens à l’honneur en 2018	31
3.1 Jubilaires	31
3.2 L’accueil des nouveaux habitants	32
3.3 Majorité civique	33
3.4 Mérites sportifs et culturels	34
4 – Divers	37
4.1 Commune de Montagne – SAB	37
4.2 SAU et SIT	37
5 – Sociétés locales	39
6 – Mémento	40



VAL D'HÉRENS
SOURCE D'ÉNERGIES

Hérémence
european energy award



Le mot de la Présidente

Chers concitoyennes et concitoyens, De Res publica, Liber III

Chers citoyennes et citoyens, chère population de notre belle commune d'Hérémence

Souvenez-vous: il y a deux ans, nous vous avons donné rendez-vous – symboliquement – autour du stade de football d'Euseigne pour assister à la formation d'une nouvelle équipe, désireuse de s'engager pour quatre ans, prête à «mouiller le maillot» pour le bien de sa population, pour l'avenir de notre Commune.

Nous en sommes à la mi-temps. Qu'avons-nous fait? Et quelles sont les réflexions à mener qui doivent influencer la conduite de nos affaires à court et moyen terme?

Je me focaliserai sur quelques événements marquants de cette première partie.

D'abord, l'équipe a trouvé son rythme de croisière et fonctionne bien, avançant avec constance, vers des buts que nous cherchons à atteindre après avoir fixé ensemble la stratégie d'approche.

C'est le cas, notamment, de la crèche que nous inaugurerons fin janvier. Nous sommes très heureux d'offrir à la population une infrastructure nécessaire, espérant ainsi répondre à la demande et renforcer l'attractivité de la commune.

Nous autofinançons le traitement des déchets et contribuons à une meilleure gestion de ceux-ci grâce à la confiance que vous nous avez témoignée en acceptant le règlement communal ad hoc qui a été soumis à l'Assemblée primaire de juin 2017 et qui a été homologué dans la foulée par l'Etat du Valais.

Dans le but de permettre le fonctionnement du Centre thermal Dixence Resort, nous avons réglé, dès le début de la législature (en été 2017), la copropriété des eaux avec la Commune de Saint-Martin.

Nous avons ensuite négocié, en 2018, avec cette dernière et les promoteurs du centre, les conditions de l'exploitation des eaux thermales de Combioûle

à des fins thermo-énergétiques. Un grand Merci à l'Assemblée primaire d'Hérémence qui a accepté le 12 décembre dernier la concession des eaux thermales de Combioûle. Nos citoyens pourront, par ailleurs, bénéficier d'un tarif indigène (25% de réduction sur le prix des entrées) à l'entrée du site et de son spa de 4000 m².

Nos efforts portent également sur le développement du réseau multimédia sur la Commune d'Hérémence et le déploiement de la fibre optique afin de mettre à disposition de nos citoyens des infrastructures performantes, des services de pointe dans le domaine des télécommunications.

Cela contribue à améliorer la compétitivité des régions de montagne et favorise l'égalité des chances. La Commune est, depuis 2018, partenaire d'ESR multimédia SA et fait dorénavant partie de ses zones de desserte.

Le jeu s'annonce parfois un peu compliqué et la concrétisation de certains buts prend plus de temps que prévu, notamment, lorsque nous sommes dépendants de facteurs et de décisions externes à la commune.

Je pense à l'entrée du village d'Hérémence dont nous vous présentions le projet à l'Assemblée primaire l'année dernière. Nous devons en retarder la réalisation car nous sommes amenés à devoir modifier le projet initial, suite aux remarques de la Commission cantonale des constructions, ce à quoi nous nous attelons dès à présent. Nous vous soumettrons le crédit d'engagement dès que possible.

Pour la deuxième mi-temps, nous nous sommes fixé quelques objectifs ambitieux, cités ci-après:

Nous entendons être prêts avec un projet de valorisation du site des Pyramides d'Euseigne, à mettre en œuvre dès que le canton aura construit le tunnel routier de contournement des pyramides. Les résultats de la deuxième phase du concours architectural seront livrés cet été.

En 2019, nous collaborerons encore davantage avec notre jeunesse. Nous espérons obtenir du

SAB (le Groupement suisse pour les régions de montagne) le label «Commune de Montagne, - la jeunesse notre avenir». J'expose plus loin dans ces pages, dans un article dédié, les détails des exigences nécessaires à cette obtention. Nous avons déposé notre candidature en novembre pour une décision qui doit se prendre à Berne à la fin de l'été prochain. Nous devons remplir des critères obligatoires et la moitié des critères dits facultatifs. Ce label n'est pas une fin en soi mais une impulsion à développer sur le long terme notre réflexion, des conditions-cadre et des mesures s'adressant à nos jeunes, répondant à leurs attentes, en synergie avec eux, notamment par le biais de l'association Hérémence Jeunesse et permettant également des échanges intergénérationnels.

La relocalisation de la salle des jeunes va également nous occuper dans la mesure où la salle actuelle devra être rendue à son affectation industrielle et le Conseil communal a pris l'engagement d'offrir à Hérémence Jeunesse une alternative crédible.

Le retour de la 1^{re} Dixence prévu en 2031 doit se discuter maintenant en partenariat avec les autres communes concédantes de cet aménagement, soit Saint-Martin, Mont-Noble, Vex, Sion et Nendaz. Il s'agit d'ores et déjà de mesurer de manière circonstanciée les avantages, les inconvénients, les risques d'exercer le droit de retour ou d'octroyer une nouvelle concession.

Entre des redevances hydrauliques fixées par la Confédération, soumises à rude épreuve par les lobbies de l'électricité et par des parlementaires à Berne, partisans d'une flexibilisation de celles-ci voire d'une nationalisation de l'eau, entre les fluctuations du commerce de l'énergie, concurrencée par d'autres énergies renouvelables et par la production, importées de l'étranger et fortement subventionnées, la Commune d'Hérémence est consciente aussi bien de la valeur ajoutée que lui apporte encore jusqu'ici cette ressource naturelle que des incertitudes futures liées à des enjeux énergétiques sur lequel elle n'a pas d'influence.

Dans une telle situation, il s'avère donc nécessaire de diversifier les ressources financières. C'est la raison pour laquelle nous soutenons toute occasion de stimuler l'emploi.

A chaque nouvel emploi sur la Commune, à chaque personne qui y prend domicile correspond une surface foncière précise, définie par l'Etat du Valais et qui permet à la Commune de diminuer d'autant la surface totale à dézoner qui nous est imposée. Ces emplois et ces nouveaux domiciliés ont donc une incidence directe sur la LAT (loi sur l'aménagement du territoire). Au vu des axes de développement sur

plusieurs zones de la Commune, des estimations de création d'emplois, en incluant également le projet de Dixence Resort, de l'impact que peut avoir la présence d'une crèche sur l'attractivité de la Commune, Hérémence est dans un trend de développement à suivre de près, en parallèle à nos réflexions et à nos actions à mener en matière de périmètre d'urbanisation et d'aménagement du territoire.

Nous nous préoccupons aussi du patrimoine bâti qui vieillit et de quartiers dont l'affectation première a changé. Dans les zones où les places à construire se font rares de même qu'en plein cœur des villages, nous réfléchissons à la meilleure manière de densifier l'habitat, à le requalifier par endroits, ce d'autant que nous sommes conscients des besoins et des attentes en termes de logements accessibles.

En listant les points forts de notre commune, on prend conscience à quel point Hérémence est devenue une commune touristique: au fil du temps, avec l'émergence du tourisme et des loisirs, d'une société du bien-être et du ressourcement dans la nature comme éléments de réponse aux sollicitations économiques excessives, avec l'engouement pour toutes sortes de sports et leur accessibilité au plus grand nombre, avec la disparition inéluctable de certaines activités professionnelles devenues obsolètes, des lieux fonctionnels et naturels de notre Commune ont trouvé une affectation différente et ont été réinvestis émotionnellement, proposant une animation locale bienvenue et devenant de vrais atouts touristiques, dignes d'intérêts. Hérémence doit développer ce positionnement et le communiquer.

En effet, nos Eglises et chapelles, nos moulins, la forge... constituent un patrimoine bâti dont nous sommes fiers. Notre patrimoine naturel est exceptionnel, citons les Pyramides d'Euseigne et le décor grandiose de nos paysages. D'autres lieux sont remarquables comme le barrage de la Grande Dixence. Nos infrastructures sportives s'adressent aussi bien à notre population qu'à nos hôtes comme la patinoire, les tennis, les remontées mécaniques, la piste des Masses, la piste de fond à Pralong, la piste et la remontée de Leteygeon, la tyrolienne du barrage. Nous comptons bon nombre de sentiers raquettes et de randonnée, d'itinéraires VTT que nous développons et devons homologuer, des événements comme le Grand Raid, Le Rallye International du Valais, le tout nouveau Tour des Stations, la course Thyon-Dixence. Nous avons en altitude des cabanes comme celles des Dix et d'Essertse, de l'agri-tourisme à Mandelon, et très bientôt du thermalisme. Je n'oublie pas de citer nos

traditions ancestrales que nos sociétés villageoises perpétuent avec bonheur, aux moulins notamment, et nos manifestations pittoresques comme l'inalpe mettant en valeur notre unique race d'Hérens et celles liées notamment aux temps forts de l'année religieuse qui intéressent également nos hôtes. La Commune d'Héremence peut s'enorgueillir à juste titre d'atouts en nombre, diversifiés et à forte valeur ajoutée.

En termes de communication, une nouvelle application officielle sera opérationnelle en 2019. Elle fonctionnera sur le modèle du pilier public. Nous publierons des informations, des annonces, des rappels en tout temps, que nos citoyens recevront s'ils le souhaitent et cas échéant, selon leur choix, par sms, par push ou par email; elle sera réactive et permettra l'échange avec nos citoyens. Par ailleurs, elle comportera un volet sécurité pour communiquer rapidement sur l'état des lieux, l'urgence d'une situation, les mesures envisagées et permettra de quittancer le reçu des informations, notamment de la part des personnes établies en zone de danger. Nous aurons l'occasion de vous la présenter et espérons que vous vous l'approprierez comme un outil utile, pratique et convivial.

L'entretien de nos routes communales (plus de 100 km) occupe une part conséquente du budget. De nouvelles charges seront certainement à prévoir du fait de la volonté du canton, dans son concept de mobilité à l'horizon 2040, de faire supporter aux communes un tiers de la charge d'entretien des routes cantonales. Dans son pipeline, il y a, notamment, le tronçon de la Traverchire. Nous comptons sur la sagesse des autorités cantonales pour ne pas pénaliser encore plus les régions périphériques!

Comme vous le constatez, le match est passionnant, il y a des buts, il y a des temps morts pour nous donner le temps de la réflexion et parce que nous ne sommes pas seuls sur le terrain, et il y a des phases de construction du «jeu» intéressantes laissant augurer d'une belle montée au but. Il faut être patient, il faut savoir rebondir et exploiter les bonnes passes; la partie n'est pas encore gagnée et la fin du championnat est dans deux ans. Il y a du travail, il y a des opportunités et de réelles chances de gagner encore quelques points d'ici l'échéance.

Cet éclairage sur les deux années écoulées et sur l'avenir ne saurait être exhaustif ni inscrit dans le marbre, tant il est souhaitable que nous soyons capables de nous adapter à des opportunités, à de nouvelles réflexions en lien avec un environnement politique et une vision à moyen et long terme que l'on conduit en permanence.

Merci, chers concitoyens, de votre soutien à toute l'équipe communale, qu'elle soit dans les bureaux ou sur le terrain, aux membres du conseil communal qui trouvent les consensus nécessaires pour avancer du mieux possible, merci à vous de nous encourager dans notre mission vers nos buts, pour que la vie à la montagne soit source de joie et de bonheur.

Nous vous souhaitons encore une toute belle année 2019, qu'elle vous soit favorable à vous ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers.

Bien cordialement.

Votre présidente



Karine Sierro

— Janvier 2019 —

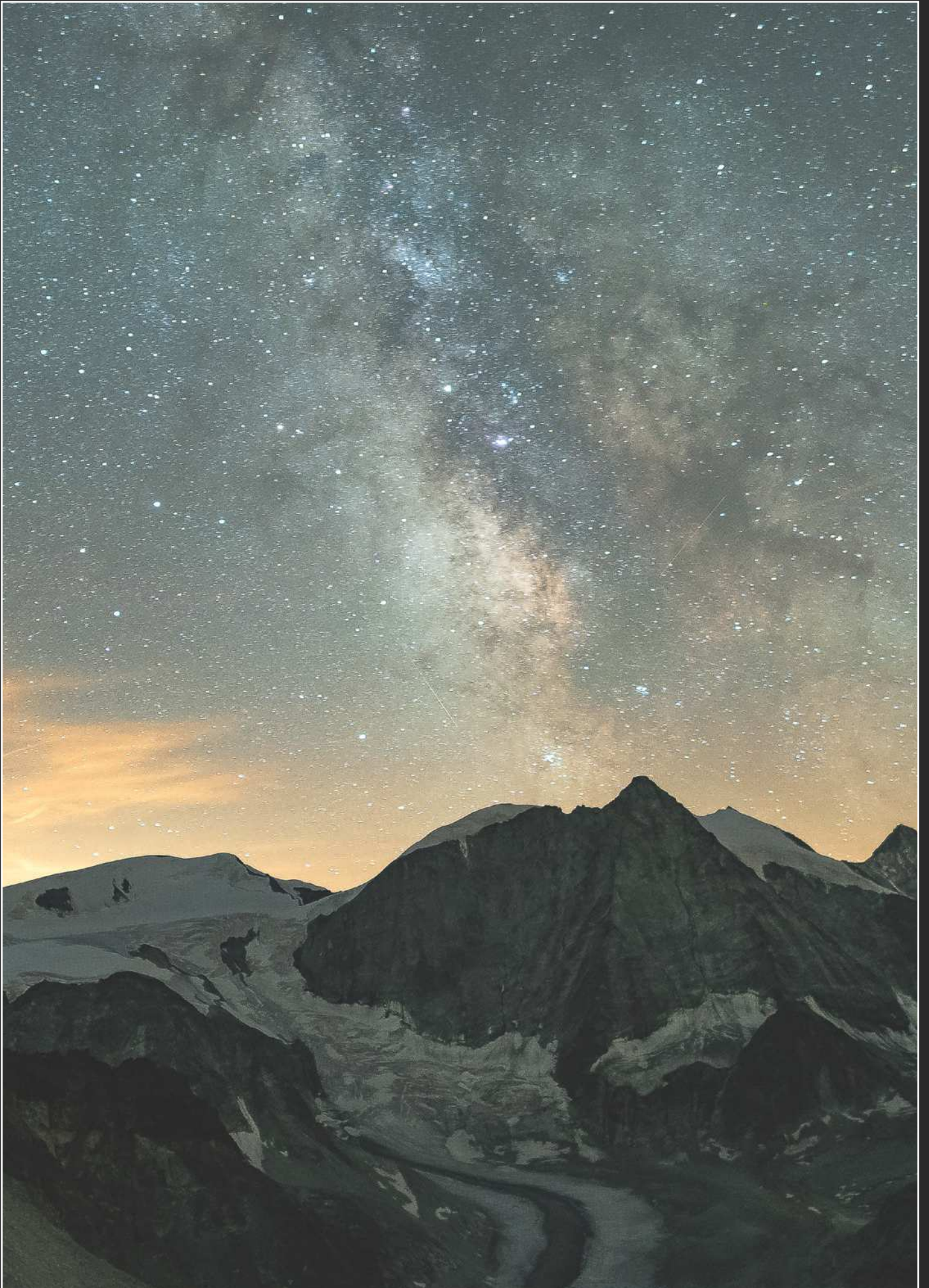


Photo: Philippe Nendaz

L'administration de la Commune en 2018

Votations et élections

Rappel important pour les votations

Lors des derniers scrutins, nous avons constaté une forte augmentation des votes **non valables**. Ceux-ci sont dus principalement aux cas de figure suivants:

- l'enveloppe de transmission n'a pas été correctement affranchie
- l'enveloppe de transmission a été reçue trop tard
- le citoyen n'a pas signé sa feuille de réexpédition

Le vote par correspondance est nul si

- l'électeur n'a pas utilisé les enveloppes de transmission et de vote officielles;
- la feuille de réexpédition ne porte pas la signature manuscrite de l'électeur;
- l'enveloppe de transmission n'a pas été suffisamment affranchie, n'a pas été distribuée par la poste au plus tard le vendredi qui précède le scrutin ou n'a pas été déposée dans l'urne prévue à cet effet par l'Administration communale aux jours et heures affichées.

Nous vous rappelons que

- lorsque l'enveloppe de transmission est postée, elle doit l'être **impérativement avant le mardi soir qui précède le scrutin par courrier B et avant le jeudi soir par courrier A**;
- lorsque l'enveloppe de transmission est postée, elle doit être affranchie par l'électeur;
- la feuille de réexpédition contient des instructions importantes pour la validité du vote qui doivent être respectées;
- la feuille de réexpédition doit impérativement être signé;
- le vote anticipé par dépôt dans l'urne prévue à cet effet auprès de l'administration communale peut se faire **le jeudi et le vendredi qui précède le scrutin, de 14h00 à 17h00**;
- **le bureau de vote est ouvert le dimanche du scrutin de 09h00 à 10h00** à la maison bourgeoise.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire au sujet du vote par correspondance.

L'Administration communale

Employés communaux

Nouvelle collaboratrice dans l'équipe de conciergerie

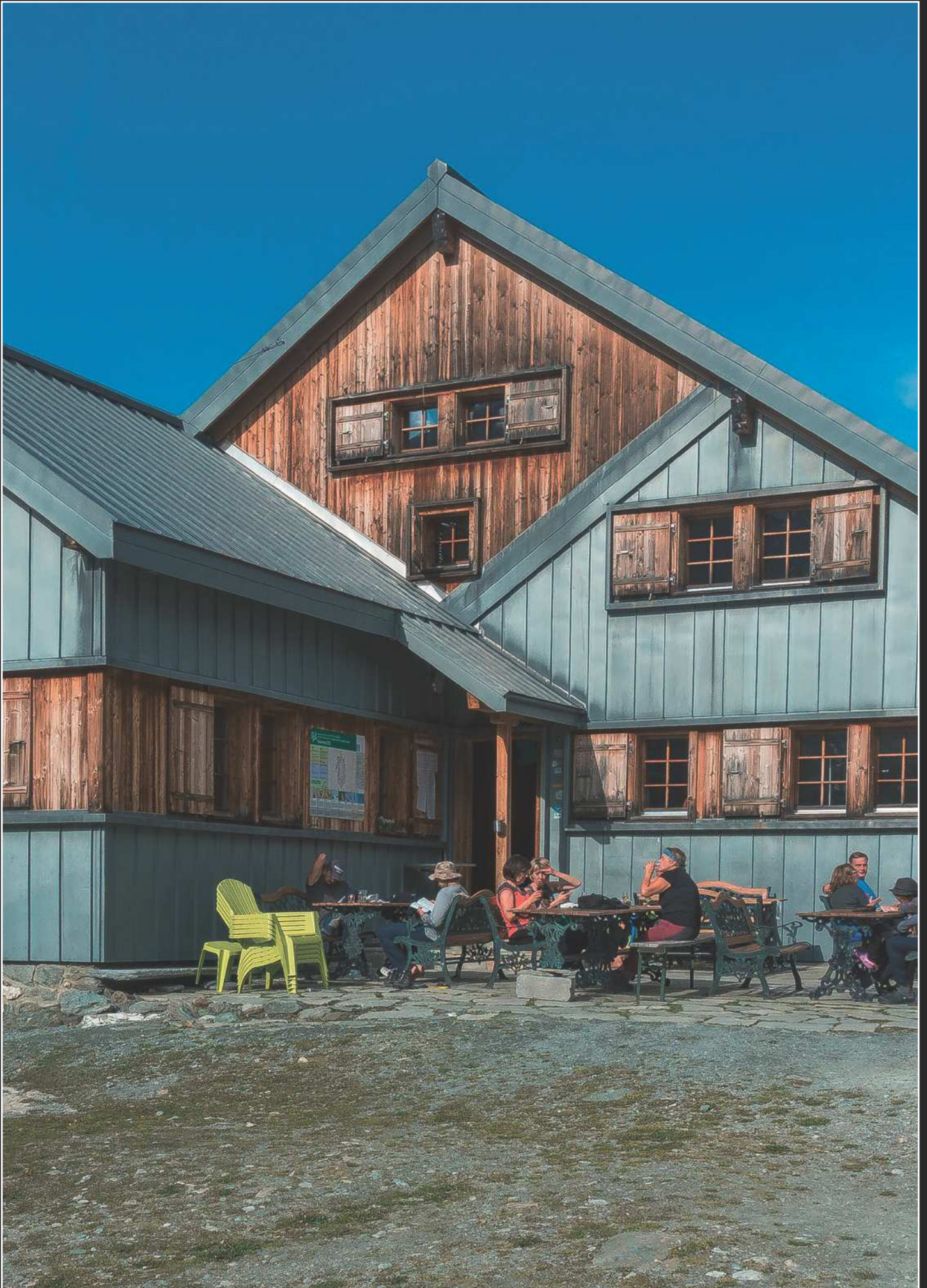
Après 14 ans de bons et loyaux services comme femme de ménage dans l'équipe de conciergerie, notamment pour le nettoyage du bureau communal et des WC publics, M^{me} Ghislaine Mayoraz a fait valoir ses droits à la retraite à la fin juillet 2018.

Nous la remercions chaleureusement pour son travail durant toutes ces années. Nous

lui souhaitons beaucoup de plaisir dans ses nouvelles activités de retraitée.

M^{me} Marylène Logean a été engagée au mois d'août 2018 pour reprendre les tâches de Ghislaine. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe de conciergerie.





Bâtiments et installations sportives

Travaux à la Maison Bourgeoisiale

Après la réfection des toilettes en 2012, l'amélioration de la Maison Bourgeoisiale s'est poursuivie en 2018 par la réfection du réduit sud.

Le but de cet aménagement est de permettre une meilleure utilisation de la magnifique salle Bourgeoisiale et de libérer un peu le foyer de la salle polyvalente des locations partielles toujours plus nombreuses et qui peuvent entrer en conflit avec une utilisation plus complète de cette salle.

Les travaux ont consisté à la réfection complète du réduit, soit de son isolation, du changement des fenêtres, de la pose d'un chauffage, de son raccordement au réseau d'eau et d'égouts, de la réfection du plafond, des murs et de la pose d'un carrelage au sol. Il a ensuite été aménagé avec un bloc de cuisine domestique, un frigo professionnel et une séparation pour la partie stockage des tables et chaises.

En parallèle, le tableau électrique a été changé.

Ainsi équipée, la salle permet de recevoir plus de cinquante personnes pour manger à table et plus de cent personnes pour des assemblées.

Pour les personnes intéressées, les réservations peuvent se faire directement auprès de l'Administration communale.



Travaux au stade Saint-Georges

Le stade Saint-Georges est propriété de la Municipalité. Suite aux discussions avec le FC US Hérens, nous avons constaté que les toitures nécessitaient des travaux. En effet, la toiture des vestiaires de la cantine se soulevait dans la partie centrale avec la glace, et l'eau entraînait dans les locaux. De plus, la toiture de la cantine à grillades, faite de carton bitumé montrait des signes d'usure inquiétants. L'étanchéité n'était plus garantie.

Pour corriger ces problèmes, la toiture de la partie principale a été reprise partiellement, le diamètre des chéneaux a été augmenté pour éviter la stagnation de l'eau dans la rigole centrale et son gel en hiver.

La toiture de la cantine à grillades a été refaite et revêtue de tôle métallique comme le reste des bâtiments.

En parallèle, des ventilations mécaniques automatiques ont été installées dans les vestiaires pour améliorer l'extraction de l'humidité des locaux, qui restait dans les locaux après les douches et favorisait la formation de moisissures sur les murs.

Enfin, les écoulements des eaux claires et des égouts ont été modifiés pour pallier aux désagréments causés par des retours d'odeurs nauséabondes devant la cantine.

Ces améliorations vont permettre à nos jeunes footballeurs de poursuivre leur sport favori dans de bonnes conditions.



Etat de la toiture de la cantine à grillades avant les travaux

Sécurité

L'Etat-major de conduite

Préambule

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées.

Ils exigent des autorités politiques de tous les échelons la mise en place d'une organisation de conduite adéquate ainsi que de mesures et de moyens d'intervention adaptés. La préparation et l'intervention en cas de catastrophe s'effectuent en conformité avec les bases légales en vigueur.

Cette règle signifie que la responsabilité des mesures **incombe en premier lieu aux autorités politiques de la commune sinistrée**. Les autorités locales engagent en premier lieu leurs propres moyens. L'aide apportée par les communes voisines, le canton ou la confédération n'intervient que s'il apparaît que les moyens locaux engagés ne suffisent pas ou sont inadaptés.

En cas d'événements majeurs, les autorités communales doivent pouvoir se reposer sur une équipe rodée qui assurera la gestion du dit événement. Cette équipe s'appelle l'état-major de conduite. Il est dirigé par un chef EM, pour notre commune cette fonction est assurée depuis plusieurs années par M. Barnédes Henri.

Important

Responsabilité des communes en cas d'événement majeur ou de catastrophe

- garantir l'alarme à la population;
- assurer le fonctionnement des institutions et des services publics, la sécurité et l'ordre public;
- assurer l'assistance à la population (hébergement, ravitaillement, ...);
- garantir l'information de la population.

Rôle de l'état-major

- Inventorier les risques sur la base des cartes des dangers;
- planifier les actions à mener lors des situations à risques;
- définir et garantir les procédures d'alerte et d'alarme au sein de l'organisation communale

- sur la base des principes cantonaux;
- garantir une infrastructure de conduite opérationnelle;
- tenir à jour la documentation de conduite.

L'inventaire des risques

Le «**risque**» est la combinaison d'un «**danger**» et d'un «**objet à protéger**»:

Le **danger** (aléa) correspond à la manifestation d'un phénomène naturel ou d'autre nature.

L'**objet à protéger** (enjeu) correspond à l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène naturel ou d'autre nature.

Les objectifs de cet inventaire des risques sont multiples:

- Mieux connaître les dangers afin d'anticiper la survenance de l'événement pour ne pas être pris au dépourvu et garantir une alerte précoce des habitants;
- Identifier les secteurs de la commune potentiellement menacés;
- Réfléchir et planifier les actions à mener pour faire face à chaque scénario.

Tous les dangers sont répertoriés sur une carte, appelée carte des dangers. Chaque carte de dangers correspond à un plan d'intervention.

Les exercices

Les exercices sont l'occasion pour les participants de mettre en pratique les apprentissages théoriques, de se familiariser avec leur rôle et leurs missions, et de valider dans des conditions



proches de la réalité certains aspects du dispositif. Ils favorisent aussi, par la répétition, l'acquisition par les acteurs de réflexes opérationnels.

On distingue trois types d'exercices organisés avec l'appui de l'office cantonal de la protection de la population.

Niveau 1: Mise en situation de l'EM avec une étude de cas

Niveau 2: Exercice avec application du rythme de la conduite et engagement de la cellule renseignements

Niveau 3: Exercice d'EM avec engagement des forces d'intervention

L'intervention

Tout engagement a notamment pour but de

- sauver des vies humaines;
- protéger les personnes et les installations vitales pour la collectivité;
- limiter les dégâts.

Pour la première fois depuis sa mise en place, l'état-major de conduite a été activé en janvier 2018 lors des intempéries.

En effet durant le mois de janvier 2018, suite aux fortes chutes de neige et au fort danger d'avalanches, le **chef de la cellule dangers naturels**, M. Paul Dayer informe l'état-major que la situation au fond de la vallée devient critique et qu'une évacuation s'avère nécessaire.

Un état-major réduit était en alerte depuis le 30 décembre 2017 et les divers scénarios avaient été étudiés. Les membres de l'EM étaient donc prêts pour ce test grandeur nature.

Par deux fois, les 3 et le 21 janvier, les résidents du hameau de Pralong ainsi que ceux des chalets situés en zone avalanche rouge ont été évacués.

Intervention du 4 et 5 janvier 2018:

- 7 membres de l'EM
- 10 sapeurs-pompiers
- 2 agents de la police intercommunale





- 17 personnes évacuées
- 4 personnes relogées pour la nuit

Le 5 janvier dès 11h00 les personnes évacuées ont été autorisées à rentrer chez elles.

Intervention du 21 au 23 janvier 2018:

- 4 membres de l'EM
- 12 sapeurs-pompiers
- 2 agents de la police intercommunale
- 8 personnes évacuées

Le 23 janvier à 19h00 les dangers majeurs ayant été écartés, la route de la vallée a été réouverte



et les habitants ont pu regagner leur domicile ou lieu de séjour.

Durant ces deux évacuations l'état-major est resté en contact étroit avec les divers services de l'Etat et a pu compter sur l'aide du corps des sapeurs-pompiers et de la police intercommunale.

Les autorités communales remercient toutes les personnes qui se sont impliquées d'une manière ou d'une autre dans cette intervention afin de restreindre le plus possible les désagréments.



Cours d'eau, gestion des intempéries 2017/2018

L'hiver 2017/2018 a été particulier en terme de quantité de précipitations tombées dans un court laps de temps. Le début janvier a été marqué par le passage des deux tempêtes Eleanor et Ivy. Elles ont été marquées par de forts vents et de grandes quantités de neige, qui ont provoqué de nombreuses avalanches dans tous les couloirs de la vallée.

Ces avalanches qui n'avaient plus été vues ces dernières années en terme d'intensité et de surfaces concernées, ont provoqué des accumulations de bois et branchages dans les cours d'eau qui suivent le fond des combes, principalement en rive gauche de la Dixence.

La rive droite a essentiellement souffert des fortes bourrasques de vent, qui ont couché nombre d'arbres aussi bien en bordures de routes, que sur les chemins pédestres et dans les torrents.

Le Triage forestier du Cône de Thyon a été mandaté pour effectuer la grande partie des travaux de remise en état qui ont consisté :

- en rive droite par le déboisement des torrents des secteurs des Bertolennes, des Founous, des Mayens Déjott et des Maijonaches et

l'évacuation des bois en dehors de la zone d'influence du cours d'eau pour limiter les risques de barrage et d'embâcle.

- en rive gauche par le nettoyage des couloirs à avalanches et des cours d'eau. Les bois qui le pouvaient ont été évacués et le reste a été broyé avec les branchages hors de la zone d'influence des torrents.

Ces travaux ont fait l'objet d'une aide financière exceptionnelle du Canton sous forme d'une subvention à hauteur de 85% des coûts reconnus.

Durant le mois d'août, nous avons essuyé deux orages violents d'une intensité comparable, mais qui dépasse, statistiquement, ce à quoi nous pouvons nous attendre tous les plus de cent ans. Il faut relever que les travaux entrepris après les intempéries de 1990 et 2000 ont parfaitement rempli les attentes puisque, hormis un petit débordement provoqué par la forme même du lit du Tsenâ en amont de l'entrée du canal qui passe sous le village d'Hérémence, nous n'avons pas eu de dégâts à déplorer. Nous étudions actuellement, en collaboration avec le Service cantonal concerné une solution pour remédier à ce risque de débordement.



Cœur Wallis – Promotion Défibrillateurs en «libre-service»

La commune d'Hérémence a réceptionné vers mi-décembre les 2 premiers appareils livrés par l'Association Cœur Wallis. Le premier appareil a été installé dans le véhicule d'intervention de notre police intercommunale Hérens. Le second se trouve dans le hall d'entrée des WC publics d'Hérémence vers le magasin Edelweiss Market. Ces deux défibrillateurs disponibles 24 heures sur 24 ainsi que leur emplacement ont été également annoncés à l'Association Cœur Wallis afin que cette dernière puisse mettre à jour la liste officielle ainsi que la carte géoréférencée mises à disposition du public sur le site internet de l'association.

www.coeurwallis.ch

Au courant 2019 et de manière à améliorer encore la prise en charge rapide des arrêts cardio-respiratoires (ACR) sur notre commune, la commission de sécurité communale va étudier les besoins complémentaires afin de couvrir de manière efficace l'ensemble de son territoire. Les appareils supplémentaires seront mis à disposition par l'Association Cœur Wallis selon ses possibilités financières.

En parallèle à ces acquisitions de matériel, l'Association Cœur Wallis continue de s'activer pour former des «Publics Responders» à qui sont plus particulièrement destinés ces défibrillateurs accessibles 24 h/24. Les personnes intéressées par cette forme de secourisme volontaire peuvent sans autre prendre contact avec Cœur Wallis (Daria Torrent, Tél. 027 603 62 73)



Nouvelle crèche

Ouverture de la crèche «Les Peinsâkids»

Les «peinsâ» étant le surnom donné aux habitants d'Hérémence, il était naturel que la nouvelle crèche fasse allusion aux nouvelles générations de «mangeurs de soupe».

La crèche d'Hérémence répond à un besoin de plus en plus exprimé par la population hérémensarde. Complémentaire à la disponibilité encore bien vivante des grands-parents et des mamans de jour, elle positionne la commune dans une perspective d'un avenir dynamique. Elle vise à favoriser une organisation familiale et professionnelle répondant aux besoins sociétaux actuels. Elle permet également aux familles désireuses de s'installer sur le territoire communal de disposer d'une offre attractive et concurrentielle vis-à-vis des milieux urbains.

Située au rez-de chaussée, côté est du bâtiment communal, l'espace généreusement et judicieusement aménagé permet d'accueillir simultanément 15 enfants, de la première enfance jusqu'à l'âge d'entrée à l'école. Les bébés disposent d'un espace spécialement aménagé

pour eux, garantissant le calme durant leur sieste, tandis que les bambins peuvent profiter de toutes les stimulations et activités proposées pour garantir le meilleur développement possible.

A son ouverture, 24 enfants y sont inscrits. Les tarifs attractifs et l'accueil possible des bébés garantissent le succès actuel et le potentiel de développement de cette offre.

Les synergies avec l'unité d'accueil pour écoliers existante (UAPE) seront facilitées par la réunification des deux structures au niveau de sa conduite et de sa gestion. A cet effet, le Conseil communal d'Hérémence a désigné M^{me} Fanny Dekens à la direction de l'organisation. Domiciliée à Hérémence, M^{me} Dekens est au bénéfice d'une formation d'éducatrice de la petite enfance. Elle bénéficie d'une riche expérience dans le domaine, soit au contact des enfants, soit à la direction d'une structure.





Photo: Philippe Nendaz

Trafic et équipements

Routes et chemins, gestion des intempéries 2017/2018

Comme les cours d'eau, les routes et chemins aussi ont souffert des intempéries de l'hiver 2017/2018.

La cause principale des dégâts est le fait que d'importantes précipitations se sont abattues sur un terrain qui n'avait pas gelé, ce qui explique que les principaux dégâts ont été constatés à basse altitude. Au lieu de s'écouler en surface, l'eau s'est infiltrée dans les talus et a finalement créé des ravines sous les routes.

Nous avons dû faire face à ce type de phénomène sous la Route de Fan, sous la Route de Combioûle, sous le Chemin des Flanards (ancien chemin de Combioûle) et sous le sommet de la Route du Plan de la Croix.



Le problème était d'autant plus inquiétant au Chemin des Flanards, car sous ce dernier se trouve la canalisation de liaison des égouts entre Euseigne et la STEP de Combioûle et que nous voulions à tout prix éviter qu'elle subisse des dommages qui auraient pu, par l'apport d'eau supplémentaire dans le terrain, aggraver encore la situation.

Après discussions avec notre géologue conseil, les trois premiers aléas ont été remis en état par la création d'un caisson de soutènement en bois sous le bord aval de la route concernée.

Pour le Plan de la Croix, le problème était plus compliqué car le glissement était plus long, ce qui ne permettait pas de fonder correctement

un caisson en bois dans le terrain constitué de moraine. La solution retenue a donc été de forer des pieux verticaux liés en tête par une longrine en béton, qui assure la stabilité du bord de route sans venir s'appuyer sur le terrain aval.

Pour les chemins pédestres, deux types de dommages ont été constatés :

- Obstruction des chemins en forêt, essentiellement en rive gauche de la Dixence, par des arbres déracinés ou cassés par le vent;
- Affaissement de la moitié aval d'un certain nombre de secteurs de chemins d'altitude et la création d'une fissure au milieu.

Nous avons mandaté le Cône de Thyon pour effectuer une coupe de dégagement des bois tombés. Pour les autres chemins, une intervention au pic et à la pelle par nos employés a permis de réparer les dégâts.

Au total, ces travaux de remises en état représentent un montant d'environ Fr. 350'000.-, qui n'était évidemment pas au budget 2018. Un certain nombre de travaux d'entretien prévus en 2018 n'ont pas été réalisés et reportés à plus tard.

Mise en place d'un surpresseur au réservoir des Indivis

Le grand chantier des Thermes de la Dixence impacte sensiblement le réseau d'eau potable dans la région des Indivis. L'an dernier nous avons dû déplacer un tronçon des conduites de pompage et de distribution d'eau potable qui transitaient au travers du chantier.

Cette année a été consacrée à l'installation d'un surpresseur dans le réservoir des Indivis. Cette installation a été rendue nécessaire pour assurer la pression dans le réseau de distribution qui dessert les premiers bâtiments des Thermes de la Dixence, car ces derniers ne sont pas suffisamment bas en altitude par rapport au réservoir des Indivis pour avoir une pression naturelle suffisante dans les conduites.

Le surpresseur est en fait une pompe qui augmente la pression dans le réseau. Comme toujours pour les installations techniques importantes, nous en installons deux en parallèle, ce qui permet d'en garantir le fonctionnement en cas de maintenance ou de problème sur un des deux appareils.

Lors de la conception du réservoir en 1987, la place pour poser ces installations avait été prévue, ce qui a simplifié l'intervention de cette année. La tuyauterie a toutefois dû être adaptée et

complétée, une vanne incendie et un débitmètre supplémentaires posés, et le système de gestion du réseau adapté.

Les installations ont été mises en service le 4 décembre 2018, afin que les premiers appartements du complexe qu'elles desservent puissent être utilisés normalement durant les fêtes de fin d'année. Elles fonctionnent parfaitement depuis.



Au premier plan, la partie nouvelle avec ses vannes bleues

Qualité de l'eau potable

Nous vous donnons connaissance des qualités physiques de l'eau distribuée dans le réseau communal, qui est la même partout, à l'exception du village de Mâche dont l'alimentation est assurée quasiment exclusivement par la Source de Chirro:

Caractéristique	Unité	Réseau communal	Réseau Mâche
ph		8.2	8.0
Dureté	°F	10.1	13.7
Ammonium	mg/l	< 0.05	< 0.05
Chlorures	mg/l	0.8	0.3
Sulfates	mg/l	9.7	47.7
Nitrites	mg/l	< 0.01	< 0.01
Nitrates	mg/l	1.8	0.9
Magnésium	mg/l	7.5	6.6
Sodium	mg/l	1.5	1.9
Calcium	mg/l	29.0	45.1

L'eau distribuée par les consortages privés peut différer de ces données.

En 2018, nous avons réalisé 15 prélèvements dans divers points du réseau communal, afin de garantir une qualité bactériologique de l'eau distribuée. Ces prélèvements ont été analysés par le Laboratoire cantonal qui n'a relevé aucun problème.

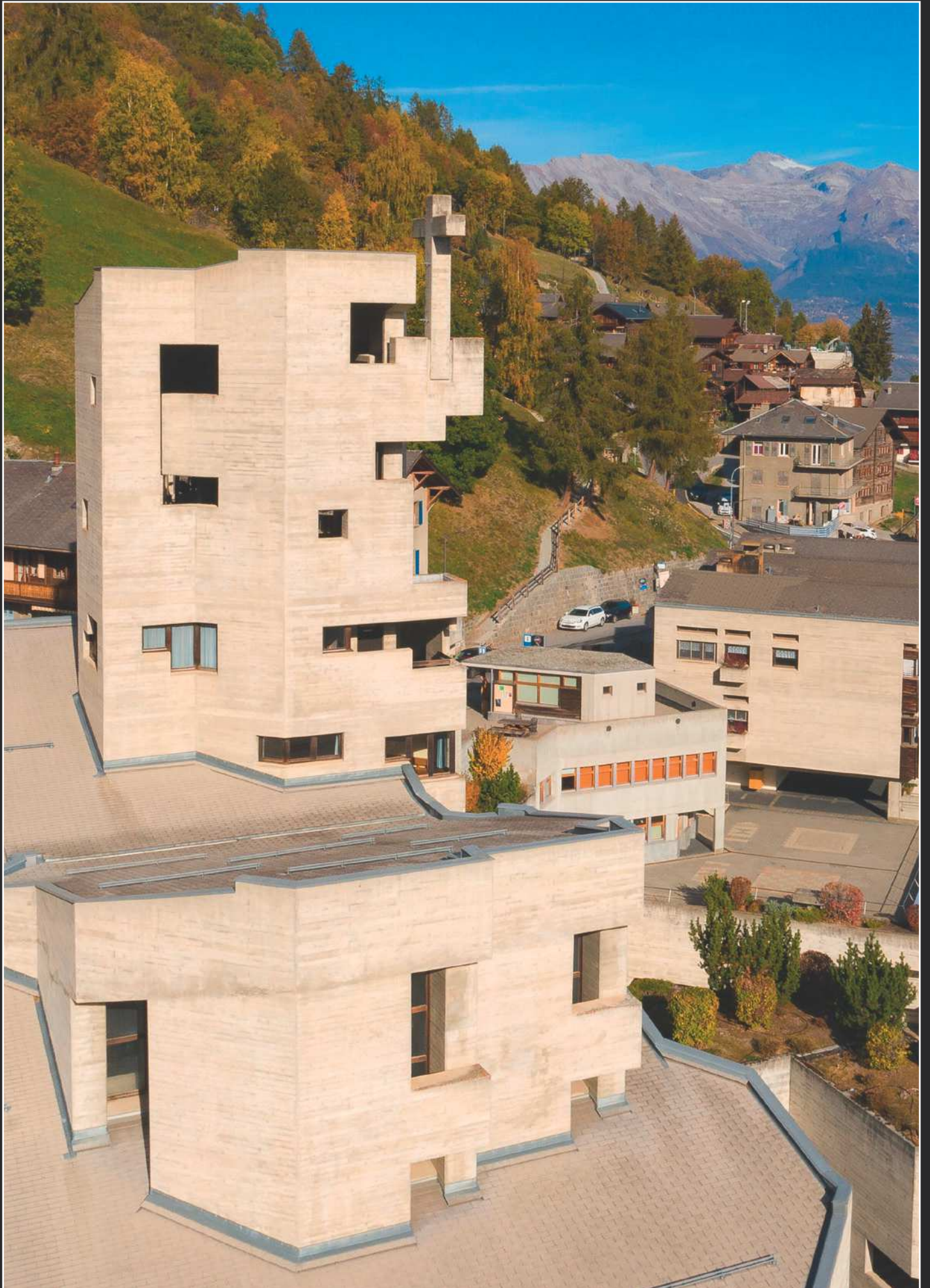


Photo: Philippe Nendaz

Mise en place du réseau séparatif de Prolin et raccordement de Prolin et Ayer à la STEP de Mâche

La mise en séparatif du village de Prolin, ainsi que les raccordements des villages de Prolin et d'Ayer à la STEP de Mâche sont terminés depuis la mise en service des deux stations de pompes des eaux usées de Prolin et d'Ayer.

Ces travaux ont nécessité la réfection des cheminements piétonniers du village de Prolin, sous lesquels passent les nouvelles canalisations. Ils ont été améliorés.

Comme pour La Cerise, le Service cantonal de la Mobilité a pris en charge la partie non concernée par nos travaux pour permettre la remise à neuf complète de la route cantonale qui traverse le village (Rue Centrale).

ESR SA a aussi profité de ces travaux pour préparer la mise en souterrain du réseau électrique.

Ces travaux marquent la fin d'un des grands projets d'équipement de la Commune, le raccordement de toutes les zones à bâtir à une station d'épuration. Ce projet voit ses premières réflexions au début des années 2000 pour aboutir à la mise en chantier

de la STEP de Mâche en 2011, avec les collecteurs de liaison du village qui constituent la première et la deuxième étape. Elles seront suivies en 2012 et 2013 par le raccordement de Riod à la STEP, puis en 2015 et 2016 par le raccordement de La Cerise, pour finir en 2017 et 2018 avec le raccordement de Prolin et d'Ayer.

Les travaux de raccordements se sont accompagnés de la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées dans ces villages, ainsi que de la réfection des routes, des canalisations de distribution d'eau potable et de la mise à niveau de l'éclairage public.

Du point de vue financier, la Commune a investi dans ce projet d'égouts environ CHF 3,5 mios pour la construction de la STEP de Mâche et les collecteurs de liaisons des villages concernés. En parallèle, la mise en séparatif des eaux claires des eaux usées dans les villages concernés a coûté environ CHF 1.3 mios supplémentaires. Il faut déduire de ce montant environ CHF 600'000.00 de subventions cantonales.



Construction du nouveau réseau d'eau potable dans la Place de la Fontaine



Fouilles dans la Rue Centrale

Le raccordement de ces villages à la STEP sous Mâche a nécessité la mise en place de trois stations de pompage relevant les eaux usées pour permettre la traversée notamment des torrents de Prolin et de l'Aâ sous les routes existantes. Ces pompes hachent les déchets pour permettre leur passage dans les conduites sous pression. Nous profitons de rappeler ici qu'à part le papier WC rien ne doit être mis dans les toilettes, tous les autres déchets doivent être mis à la poubelle. Un réseau

d'eau est prévu pour de l'eau et pas pour des déchets solides, de même la STEP ne traite que les matières fécales, pas les serviettes ou autre Q-tips. Ce message s'applique évidemment à tout le territoire communal, merci de votre collaboration à la bonne marche des installations.

Ces travaux ont également été l'occasion de refaire une mise à niveau complète des aménagements, les routes et cheminements piétons ont été refaits, l'éclairage public remis à neuf. Les privés ont également profité des fouilles ouvertes pour refaire leurs canalisations et supprimer les fosses septiques. Ces travaux importants dans les petites ruelles créent inévitablement des perturbations importantes. Nous remercions ici les habitants pour leur coopération et leur compréhension.

Ce projet répond d'abord à une exigence légale pour laquelle nous étions en retard, tout en s'inscrivant dans les éléments qui ressortent du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGE). Il va de soi que les villages d'Hérémence et d'Euseigne ont aussi bénéficié d'améliorations, en parallèle de ces investissements particuliers durant ces mêmes années. A l'avenir, les travaux vont se poursuivre afin de maintenir le bon niveau de nos infrastructures.

Poya de la Lé

Les travaux de réfection de la Poya de la Lé se sont poursuivis cette année par la fin du remplacement des canalisations dans la partie basse de la Poya de la Lé et dans la Ruelle Pavée, pour venir se raccorder dans les canalisations existantes devant la Maison Bourgeoisie.

Les revêtements définitifs ont été posés sur toute la Poya de la Lé jusqu'à l'entrée de la Place de l'Eglise et les pavés de la ruelle ont été reposés, afin de maintenir son aspect initial.



Acquisition d'un véhicule porte-outil et d'une nouvelle lame à neige

L'hiver passé a été marqué par un enneigement conséquent, ce qui a mis à rude épreuve notre personnel et nos équipements de déneigement.

La motofaucheuse équipée d'une lame à neige, acquise en 1993, qui était engagée à Mâche pour dégager les ruelles et les trottoirs a montré des signes de faiblesse au niveau du moteur. Etant donné son âge et l'importance des frais de remise en état à engager, une réflexion a été menée en vue de son remplacement.

La réflexion s'est portée sur un petit porte-outil qui puisse:

- être utilisé pour le déneigement des ruelles de Mâche et les trottoirs,
- être déplacé aussi sur Euseigne pour appuyer le déneigement des trottoirs (dont la longueur a augmentée),
- être utilisé aussi l'été avec une balayeuse portée.

Il n'y a quasiment que deux fabricants de ces petits porte-outils polyvalents, ce qui limite les possibilités. Nous avons eu la chance de trouver un porte-outil de démonstration de la marque Multihog, ce qui nous a permis d'économiser environ CHF 40000.- sur le coût d'acquisition qui se porte au total à environ CHF 120000.- avec lame à neige et balayeuse.

En parallèle, nous avons dû remplacer la lame à neige fixe qui équipait le véhicule pour le secteur des Masses. Cette lame, acquise en 1992, montrait des signes évidents de fatigue et d'usure mettant en doute sa capacité d'utilisation durant la saison suivante.

Le choix s'est porté sur une lame à neige de la marque MetallPless avec des éléments latéraux mobiles qui permettent:

- de s'adapter aux différentes largeurs des routes du secteur des Masses, puisque sa largeur de travail peut varier de 2.50 m à 4.50 m.
- de faciliter le déplacement de la neige où cela est nécessaire, puisque les deux parties mobiles peuvent se fermer et donner une forme de U à la lame.

Ces acquisitions ont pour but de garantir la qualité du service offert à la population par notre équipe des Travaux publics, voire de l'améliorer tout en essayant d'optimiser les conditions de travail de nos employés.



Mise à niveau des infrastructures à la Rue du Plan de la Croix, la Rue du Cornet, la Poya et la Route de la Traverchire à Euseigne

Les travaux initiés en 2017 pour suivre le chantier de mise en souterrain des installations d'ESR SA à la Rue du Plan de la Croix et à la Poya, consistaient à mettre en séparatif les réseaux d'eaux claires et d'eaux usées, changer ponctuellement la canalisation d'eau potable et refaire l'éclairage public. Ils se sont poursuivis cette année et ont été complétés par les mêmes interventions à la Rue du Cornet. Finalement, les rues ont été complètement refaites, aussi bien en ce qui concerne la fondation de la chaussée que le revêtement.

En parallèle, nous avons profité des travaux du Service cantonal de la Mobilité d'élargissement de la Traverchire dans Euseigne (1ère étape), pour mettre en séparatif et compléter les réseaux d'eaux claires et d'eaux usées existants et créer un nouveau bouclage pour l'eau potable.

Ces travaux cantonaux ont eu pour objet d'élargir la chaussée et de créer un trottoir. La démolition de l'ancien atelier de menuiserie a permis de modifier le carrefour entre la Route de la Crêta, la Route de la Traverchire et la Rue du Plan de la Croix.

Il est maintenant possible de sortir de la Rue du Plan de la Croix et partir en direction de Mâche. L'emplacement de l'ancien atelier a pu être remis en état. Une partie des anciennes fondations ont été détruites, le mur aval a pu être coupé pour diminuer son impact visuel et les surfaces de talus restant ont été végétalisées.

Ce tronçon de la Traverchire et le départ de la Route de la Crêta situés en zone à bâtir ont été équipés d'un éclairage public moderne et efficient.

Les principales difficultés de ces chantiers ont été

- de coordonner les interventions pour maintenir en permanence un accès à tous les habitants du quartier.
- d'essayer de maîtriser la formation de poussière, ce qui a été rendu particulièrement compliqué cette année en raison de l'été très chaud et sec.

La seconde étape de l'amélioration de la Route de la Traverchire est en discussion avec les services cantonaux concernés.



Travaux terminés, y compris les cheminements piétonniers

Environnement / Aménagement du territoire

Gestion des déchets



Le 1^{er} janvier 2018 a vu l'entrée en vigueur de l'obligation d'utiliser des sacs officiels taxés pour les déchets ménagers.

Comme nous pouvions nous y attendre, la quantité d'ordures ménagères ramassées dans les sacs taxés a fortement baissé. En effet, par rapport au poids moyen récolté ces cinq dernières années, la baisse est de 40,9% ce qui correspond bien aux chiffres annoncés par d'autres communes.

Comme prévu, les déchets qui ont été sortis du sac poubelle se sont retrouvés dans les containers des déchets triés:

- La quantité d'aluminium et de fer blanc ramassée dans les éco-points a plus que doublé.
- Le verre a augmenté de plus de 12%.
- Le papier a augmenté de près d'un tiers.

Le seul élément qui pose actuellement sérieusement problème est le ramassage du PET. En effet, les containers à bouteilles en PET sont malheureusement utilisés pour toute sorte de déchets qui n'ont rien à y faire. Actuellement, les repreneurs des sacs de PET sont confrontés à une nécessité de tri qui renchérit considérablement le traitement, au point qu'ils envisagent simplement de ne plus assurer le service de ramassage.

Il convient donc de rappeler que seules les bouteilles de boisson en PET font l'objet d'une TAR (taxe anticipée de recyclage) prélevée sur la vente de chaque bouteille en vue d'en assurer ensuite le financement du recyclage. Tous les autres éléments, tel que le PET pour les autres usages, (bouteilles de produits de nettoyage, de gels-douche et shampoing, d'huile ainsi que les barquettes pour les légumes, etc.) n'y sont pas soumis. Il en va de même pour les bouteilles en PE utilisées principalement pour les produits laitiers (lait, yoghourts à boire, crème, etc.). Il n'existe actuellement pas de filière de revalorisation autre que les usines d'incinérations pour ces produits. En ce qui concerne les briques utilisées pour le lait ou les jus de fruits, elles sont composées de couches multiples (en principe une de carton, une d'aluminium et une de plastique) et ne sont de ce fait

pas recyclables. C'est pourquoi tous ces déchets ont leur place dans le sac poubelle ou dans les containers dévolus dans les grandes surfaces qui les reprennent et en assurent ensuite l'élimination.

Il serait dommage que nous ne puissions plus assurer la reprise des bouteilles de boisson en PET, qui a été systématisée dans les écopoints, si la qualité de ce que nous trouvons dans les containers ne s'améliore pas. Il est évident que sans repreneur d'accord de s'occuper de la filière de valorisation, cette collecte ne sera simplement plus possible.

Un autre changement est intervenu au 1er janvier 2018, la reprise des pneus et des batteries de véhicules à la déchèterie est désormais payante. Nous constatons une baisse spectaculaire de ce type de déchets (batteries -88%, pneus -60%). Les usagers ont pris l'habitude de les laisser directement chez leur garagiste, plutôt que de les reprendre et les amener à la déchèterie, ce qui revenait finalement jusqu'à ce changement, à reporter les frais de traitement sur l'entier des contribuables plutôt que de s'en acquitter soi-même, ce qui est maintenant corrigé.

La Commission Environnement va faire le bilan de l'année écoulée et voir quelles seront les éventuelles améliorations à apporter encore au système de collecte, mais les éléments qui avaient été anticipés pour l'introduction du sac taxé ont globalement porté leurs fruits et nous n'avons pas relevé de gros problèmes. Nous allons toutefois déjà apporter, certains sont déjà effectifs, les quelques changements suivants dans les semaines à venir:

- Le ramassage de l'aluminium et du fer blanc nécessite beaucoup de manutention (poids des sacs, etc.) qui s'est accentuée avec l'augmentation réjouissante du tri, c'est pourquoi nous avons décidé avec Retripa SA de changer les containers.
- Deux containers enterrés de la zone des Masses ont été supprimés en raison du manque persistant de tri que nous y avons constaté. Les usagers utilisent donc maintenant directement l'écopoint des Masses, ce qui incite à faire le tri puisque tout se trouve au même endroit.
- Les containers du Plan-de-la-Croix ont dû être enlevés car l'élargissement de la Traverchire a empiété sur leur emplacement. Le container

enterré du départ de la Route de la Crêta qui se trouve à moins de 200 m est à utiliser.

- Les containers à roulettes de la Granzette et de Sous Fan ont été enlevés. Ils sont remplacés par un container enterré qui a été posé au départ de la Route de Combioûle.

Finalement, les contrôles qui ont été menés sont réjouissants. En effet, la grande majorité des usagers respecte bien les consignes et l'usage des nouveaux sacs taxés. Plusieurs contraventions ont toutefois dû être dressées et les contrôles seront poursuivis.

Trier est l'affaire de chacun pour le bien de tous.

Merci



Finances communales

Comptes

Les comptes 2016 et 2017 de la Municipalité d'Hérémence se résument comme suit:

Rubrique	Comptes 2016	Comptes 2017
Fonctionnement:		
Charges	11 339 931.66	11 363 662.54
Produits	13 776 677.88	13 873 060.05
Autofinancement	2 436 746.22	2 509 397.51
Amortissements	2 357 406.35	2 431 220.85
Variation de fortune	79 339.87	78 176.66
Investissement:		
Dépenses	1 564 016.30	1 923 124.15
Recettes	761 609.95	921 903.30
Investissements nets	802 406.35	1 001 220.85

Les comptes 2017 de la Municipalité d'Hérémence bouclent sur un bon résultat, avec une marge d'autofinancement de Fr. 2'509'397.51, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

En comparaison avec les prévisions budgétaires, les résultats sont supérieurs aux attentes et s'expliquent principalement par une augmentation des recettes du commerce de l'énergie, qui bénéficient positivement des fluctuations du marché de l'hydroélectricité.

Les dépenses nettes d'investissement s'élèvent à environ Fr. 1'000'000.-. Parmi les travaux entrepris, nous pouvons citer: les travaux en lien avec le raccordement du village de Prolin à la Step de Mâche, les travaux de déplacement des conduites dans le secteur des Indivis, les travaux de forage dans la zone des Masses et les travaux à la Poya de La Lé.

Dans son rapport sur les comptes 2017 de la Municipalité, la fiduciaire Fidag SA, reconnue par l'Etat et chargée de leur examen au sens de la loi sur les communes, atteste notamment que la comptabilité et le compte annuel ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires, que les amortissements sont conformes aux exigences en la matière et que l'évaluation du patrimoine financier est correcte.

L'organe de contrôle conclut que, disposant de comptes équilibrés, la commune d'Hérémence fait face à ses engagements.

Les comptes 2017 de la municipalité ont été adoptés à l'occasion de l'Assemblée primaire de juin 2018.

Budgets

Les budgets 2018 et 2019 de la Municipalité d'Hérémence se résument comme suit:

Rubrique	Budget 2018	Budget 2019
Fonctionnement:		
Charges	11 628 980.00	12 168 190.00
Produits	12 266 500.00	14 451 800.00
Autofinancement	637 520.00	2 283 610.00
Amortissements	1 147 000.00	2 204 500.00
Variation de fortune	-509 480.00	79 110.00
Investissement:		
Dépenses	2 773 000.00	5 778 000.00
Recettes	1 266 500.00	228 500.00
Investissements nets	1 506 500.00	5 549 500.00

La marge d'autofinancement 2019 de la Municipalité d'Hérémence est estimée à environ 2.3 millions, en augmentation par rapport aux attentes de l'année 2018.

Les contrats de rachat de l'énergie hydroélectrique ont été reconduits, pour l'année 2019, avec un prix garanti plus avantageux que lors des négociations pour les années 2017 et 2018. Cela représente, pour la Municipalité, une augmentation des recettes de l'ordre de Fr. 2.1 millions par rapport au budget 2018.

Durant l'année 2019, le conseil municipal a prévu de réaliser des investissements importants

d'environ Fr. 5.5 millions. Parmi ces derniers, nous pouvons relever le début des travaux du parking et du local des sapeurs-pompiers à l'entrée du village d'Hérémence, des travaux à la chaufferie centralisée, la rénovation des escaliers et des coursives de l'Eglise, l'amélioration des routes communales dans les secteurs des Thermes de la Dixence et de Mâchette, la création d'itinéraires pour les VTT et la suite des études pour la valorisation du site des Pyramides.

Le budget 2019 de la Municipalité a été adopté à l'occasion de l'Assemblée primaire de décembre 2018.

Citoyens à l'honneur

L'accueil des nouveaux habitants



Bienvenue à tous ces nouveaux résidents!

Comme à l'accoutumée, le conseil communal à convié à un apéritif de bienvenue les nouveaux habitants ayant déposé leurs papiers dans notre commune.

En 2018, 71 personnes se sont établies sur le territoire communal.

Les autorités communales et judiciaires ont reçu les personnes qui ont répondu présentes à l'invitation le 29 décembre 2018 à la maison bourgeoise. Un apéritif leur a été servi en toute convivialité et simplicité.

Jubilaires

Toutes nos félicitations
à ces jubilaires!

Comme à l'accoutumée, le conseil communal a eu le plaisir d'accueillir les jubilaires 2018.

L'occasion de partager un repas et une sympathique «veillée» dans une ambiance très conviviale, de souvenirs et d'anecdotes.

60 ans de mariage

Dayer Valérie et Camille, Riod (et St-Sylve) (excusés)

50 ans de mariage

Bovier Anne-Marie et Roger, Hérémence

Buffat Françoise et Jean-Claude, Euseigne

Domon Conne Marie-Claire et Conne Philippe, Les Masses

Dayer Josiane et Francis, Hérémence

Mayoraz Marie-Thérèse et Alain, Hérémence

Mayoraz Marcia et Jean-Claude, Hérémence

Sierro Marie-Thérèse et Michel, Hérémence (excusés)

90 ans

Epiney Germaine, Hérémence (excusée)



Majorité civique

La classe 2000 a eu l'honneur d'être reçue par les autorités communales à l'occasion d'un petit repas et d'une soirée de partage où chacun a pu s'exprimer sur ses orientations et aspirations futures.

Une majorité civique qui a touché cette année 9 nouvelles citoyennes, en effet la classe 2000 se compose uniquement de filles.

La présidente n'a pas manqué de rappeler que le système civique suisse permet à tout un chacun de participer aux décisions politiques en usant de son droit de vote. Elle les a également invitées à participer aux assemblées primaires afin de comprendre la vie de notre Commune et ainsi exprimer son avis dans les choix que la population doit prendre.

La cuvée 2018 se compose de

- **Baumgartner Maude** de Denis et Marie-Cécile – Hérémence
- **Bourdin Rachel** de Thierry et Pia – Euseigne
- **Dayer Coralie** de Gérald et Catherine – Hérémence
- **Genolet Coralie** de Marc-Antoine et Anne-Marie - Mâche
- **Genolet Juliette** de Antoine et Caroline – Hérémence (excusée)
- **Hays Gwenn** de Thierry et Danièle – Hérémence
- **Seppey Alison** de Alain et Natacha – Euseigne (excusée)
- **Sierro Justine** de Pierre-Antoine et Sylvie – Mâche
- **Sierro Manon** de Pierre et Cathi – Hérémence

**Bienvenue à toutes ces nouvelles
citoyennes d'Hérémence
et plein succès dans leur vie
professionnelle et privée!**



Mérites sportifs »

Sur proposition de la commission ad hoc, le conseil communal a désigné les mérites sportifs 2018 lors de sa séance du 29 novembre 2018.

Mérites sportifs:

— Niveau suisse et international —

- **Mélanie Meillard**

Ski alpin

Notamment les résultats suivants:

- Premier podium de Coupe du Monde
- 3^e place au City Event d'Oslo
- 5 top 10 en slalom de Coupe du Monde
- 3 top 10 en géant de Coupe du Monde

- **Loïc Meillard**

Ski alpin

Notamment les résultats suivants:

- 10^e au classement final de Coupe du Monde de géant
- Vainqueur du Longines Rising Star price
- 4^e aux finales de Coupe du Monde de géant d'Are
- 9^e aux Jeux Olympiques de géant à PyeongChang

- **Bastien Dayer**

Télémark

Notamment les résultats suivants:

- 6 podiums en Coupe du Monde dont deux victoires
- 6^e au classement général de la Coupe du Monde

— Niveau valaisan —

- **Laurence Gruber**

Vice-championne valaisanne de Tir de chasse, catégorie tir à balle

- **Au groupe mixtes petits de la SG**

La Gentiane Mâche pour sa 3^e place du saut au trampoline lors de la fête romande à Lausanne.

- **A la patrouille constituée de Marc Bovier, Jean-Yves Dayer et Stéphane Theytaz** pour leur 2^e place en catégorie «Militaires CH III» lors de la Patrouille des Glaciers 2018 Arolla-Verbier.



Mélanie Meillard

Le conseil communal a eu le plaisir de remettre les récompenses à tous ces heureux méritants lors de la réception des nouveaux habitants le 29 décembre 2018 à la maison bourgeoise.



Laurence Gruber



Groupe mixtes petits de la SG La Gentiane Mâche



Patrouille de Marc Bovier, Jean-Yves Dayer et Stéphane Theytaz

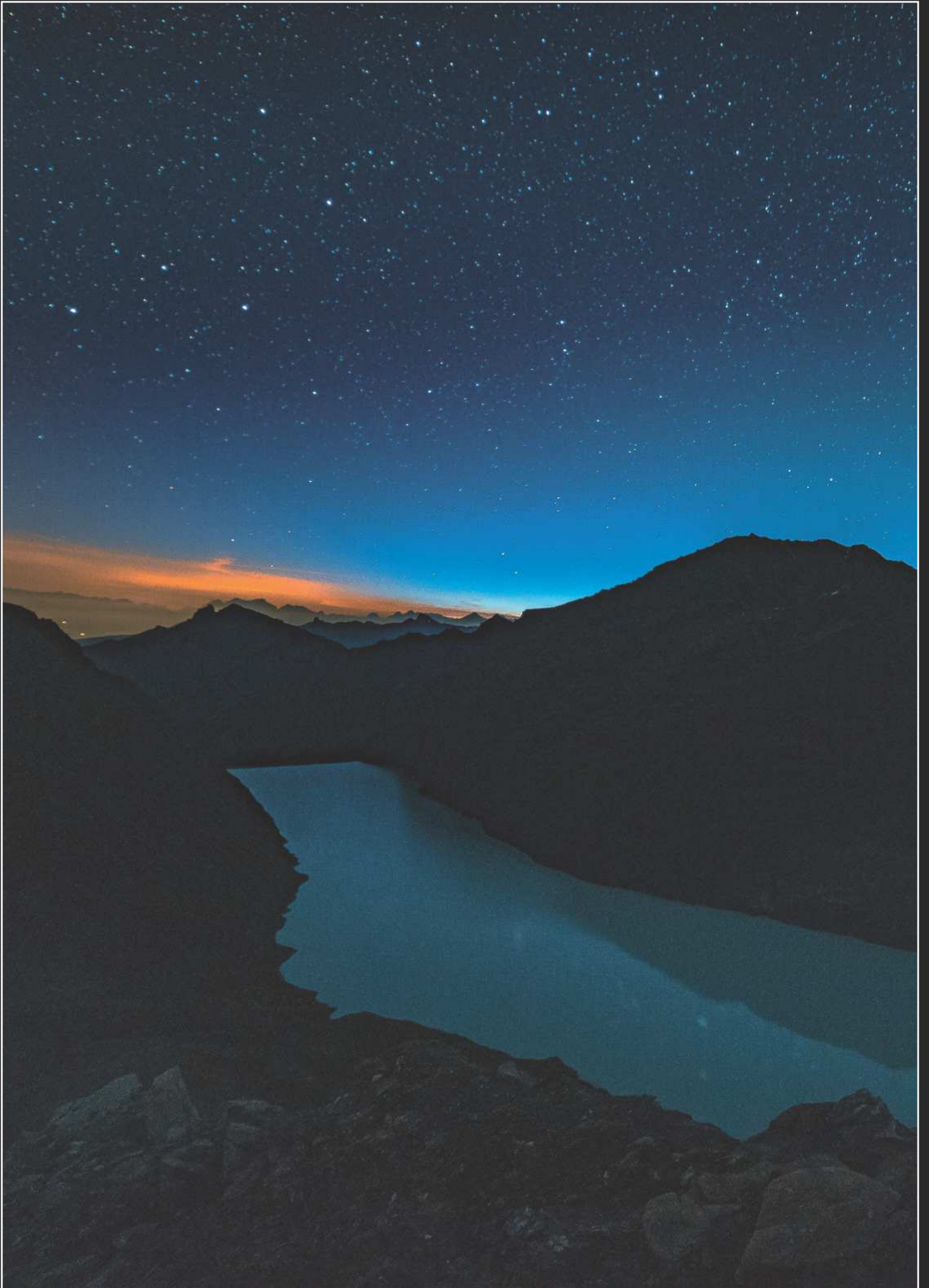


Photo: Philippe Nendaz

Divers

«Commune de montagne – La jeunesse notre avenir»

La Commune d'Hérémence a déposé sa candidature en novembre dernier à Berne, auprès du SAB, le Groupement suisse pour les régions de montagne aux fins d'obtenir le label «Communes de montagnes – la jeunesse, notre avenir».

Historique

Le SAB a développé ce projet de label pour contrer un phénomène alarmant constaté dans de nombreux villages de montagne, celui de l'exode d'une partie de leurs jeunes, dû aux faibles perspectives socioéconomiques. Avec comme effets en cascade, des offres et des services destinés à la population locale de moins en moins rentables et un manque d'attractivité des villages qui peinent dès lors à attirer d'éventuels nouveaux habitants.

Avantages

Ce label sert à encourager et reconnaître les communes qui s'engagent concrètement en faveur de leurs jeunes, qui prennent en compte leurs besoins et leurs envies. Il contribue aussi à une meilleure visibilité des communes, leur donnant une image positive. Elles deviennent plus attractives, en particulier pour les familles. En outre, le label soutient les associations de jeunesse et les responsabilise.

Un catalogue d'exigences

Que signifie «prendre en compte la jeunesse», et quelles peuvent être les mesures visant à améliorer les perspectives d'avenir? Les exigences du label sont basées sur un sondage réalisé par le SAB auprès de jeunes des régions de montagne. L'analyse de ce sondage a permis d'identifier plusieurs thèmes nécessitant l'introduction de mesures servant à assurer l'avenir des jeunes. Chaque thème doit être traité pour obtenir le label. Certaines de ces mesures sont obligatoires, alors que d'autres sont facultatives.

Pour obtenir le label, les communes doivent répondre aux exigences obligatoires et couvrir 50% des mesures facultatives.

Thèmes obligatoires

1. Forum des jeunes du SAB

Les communes détenant le label «Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir» doivent déléguer une ou un jeune (max. deux) pour le Forum des jeunes du SAB qui a lieu chaque année, en mars à Berne. L'association Hérémence jeunesse s'est d'ores et déjà engagée à y déléguer deux jeunes.

2. Un feedback annuel au Forum avec les délégués de la commune

La commune doit organiser une réunion annuelle avec son ou ses délégué(s) au Forum des jeunes du SAB, afin d'informer et de discuter des mesures prévues. Pour le Forum des jeunes du SAB, cette discussion permet un retour sur les activités de la commune. Le Forum des jeunes reçoit un résumé écrit de ce feedback.

Dans les mesures prises depuis 2 ans, un délégué d'Hérémence Jeunesse est intégré à la commission «vie sociale».

3. Le thème des «jeunes des régions de montagne» dans les écoles

Afin d'obtenir le label «Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir», les communes doivent introduire, dans leur plan scolaire, la question des jeunes des régions de montagne. Ce thème, traité librement par les enseignants, doit être abordé une fois par an. À cette occasion, les demandes des jeunes doivent être identifiées. Ces connaissances sont ensuite transmises au Forum des jeunes du SAB sous la forme d'un résumé écrit. Le Forum les synthétise en recommandations politiques. De cette façon, les demandes des jeunes de communes labellisées sont prises en compte dans le processus politique au niveau fédéral. L'objectif est d'améliorer les perspectives des jeunes au sein de leur région pour lutter contre l'émigration.

Nous avons eu un retour positif de la direction des écoles et des enseignants, se montrant intéressés par la démarche. Ils organiseront une journée annuelle liée au thème des jeunes en région de montagne.

Les thèmes facultatifs

Les communes sont libres de choisir les thèmes qui les intéressent et de les combiner à leur guise. D'autre part, les communes ont la possibilité de réaliser ces mesures sur leur territoire, ou trouver une solution au niveau régional.

Les communes doivent remplir au minimum les 50% des thèmes compris dans les mesures facultatives présentées ci-dessous.

1. Système scolaire

La commune doit prouver qu'elle s'est engagée pour le maintien de son école.

La commune d'Hérémence a déjà pris les mesures suivantes:

- Coordination des transports scolaires afin d'avoir un horaire «unique»;
- Dédouement de certaines classes à deux niveaux pour certains cours (coûts pris en charge par la commune);
- Mise en place d'une UAPE pour les enfants de la scolarité obligatoire;
- Mise en place d'une cantine pour les repas de midi.

2. Situation de l'emploi

La commune doit prendre des mesures permettant d'améliorer les perspectives d'emplois pour les jeunes.

Mesures déjà prises: La commune propose des places de travail pour les jeunes durant l'été, notamment des jobs auprès de l'équipe des travaux publics, du musée, de l'administration communale et de l'office de tourisme. En 2018, 21 jeunes ont été engagés pour des durées d'activité entre 2 semaines et 4 mois.

3. Garde d'enfants

La commune doit démontrer qu'elle a pris des mesures visant à améliorer la prise en charge d'enfants.

Il existe depuis de nombreuses années une collaboration avec l'association «le cartable» et d'autres crèches de la région.

La grande nouveauté réside dans l'inauguration fin janvier 2019 des «Peinsâkids», la crèche d'Hérémence pouvant accueillir jusqu'à 15 enfants de 4 mois jusqu'au début de la scolarité.

4. Mobilité et accessibilité

La commune doit démontrer qu'elle a pris des engagements dans ce domaine.

Mesures déjà prises:

- la participation aux coûts financiers du Lunabus du Val d'Hérens;
- la ligne des transports scolaires à disposition de la population;



Nouvelle mesure:

- Un horaire supplémentaire du car postal, en soirée les vendredis, samedis et dimanches sur la ligne Sion-Les Haudères (Départ de Sion: 20:40 Départ des Haudères: 19:40)

5. Situation du logement

L'objectif consiste à améliorer la situation du logement pour les jeunes adultes.

La commune d'Héremence est consciente de la demande non seulement de la part des jeunes mais aussi de celle d'une partie de nos aînés en appartements de 2 à 3 pièces proposés en location.

Dans sa vision de développement de la commune, le conseil réfléchit à plusieurs solutions dans ce domaine pour une mise en œuvre à court et moyen terme.

6. Loisirs

La commune doit démontrer qu'elle a pris des engagements liés à ce thème.

Mesures déjà prises:

- Patinoire d'Héremence;
- Salles polyvalentes/salles de gym au centre des villages d'Héremence, de Mâche et d'Euseigne;
- Mise à disposition gratuite d'un local à la société Héremence Jeunesse et soutien financier;
- Place de jeu à Héremence;
- Partenaire du «passeports vacances».

Nouvelles mesures de la législature:

- Stages «arts du cirque» durant la période estivale pour les enfants de la scolarité obligatoire;
- Nouvelle place de jeux à Euseigne;
- Pass «20 ans-100 francs» dont le 50% est pris en charge par la Commune pour les enfants et les jeunes de 6 à 21 ans.

7. Echanges intergénérationnels

La Commune doit encourager les mesures permettant des échanges entre les générations

Mesures déjà prises:

- Evénements ponctuels réunissant les élèves et les aînés (spectacle de Noël, repas à la cantine scolaire, soirée de contes).

Nouvelle mesure:

- deux des 5 films de notre abonnement à «Exploration du monde» ont lieu à la salle polyvalente en journée pour la population et les élèves.

La Commune n'entend pas se contenter de cette situation. Si elle obtient le label, elle continuera sur sa lancée, ce d'autant que dans les mesures

facultatifs, sur certains postes, notamment, des efforts doivent être consentis. Par ailleurs, le label n'est pas une reconnaissance à vie, il doit être renouvelé à échéances régulières.

La commune a prévu toute une série de mesures à réaliser ces prochaines années en rapport avec ces thèmes. Ce sera l'occasion d'y revenir lors des prochains Héremence Contact, de faire un bilan, de voir la progression. Certaines mesures ont d'ailleurs été évoquées concrètement à l'Assemblée primaire de décembre lorsque nous avons soumis le budget d'investissement à votre approbation et présenté à titre informatif le plan quadriennal des investissements.

Ce projet nécessite de fédérer toutes les parties prenantes, nécessite de l'engagement, de la motivation et de la solidarité. Nous les remercions chaleureusement d'être à nos côtés, de se mobiliser pour permettre la réalisation de nos objectifs et de contribuer ainsi à assurer un avenir à nos jeunes et à notre commune de montagne. Nous avons tous à y gagner. Ce faisant, nous instaurons également un esprit de corps au sein de la population, un esprit de groupe, en étant unis, regroupés pour défendre une cause louable, des intérêts communs.

Une dernière information: Ce label est une marque qui a été déposée par le SAB. Il est à ce titre protégé. Seules les communes qui l'ont obtenu peuvent l'utiliser, notamment dans les documents officiels.



Mensuration SAU

Au printemps 2011, la partie technique des travaux de la mensuration officielle SAU (lot 5) a été terminée.

Le dépôt public des documents de la mensuration officielle du lot 5 d'Hérémence (lot SAU) a eu lieu du lundi 13 juin 2011 au mardi 13 juillet 2011.

L'Office de la géomatique a transmis ensuite le dossier à Berne pour acceptation. La direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) a donné son approbation et les documents du nouvel état de la mensuration ont été fournis au Registre Foncier, afin de procéder à l'épuration des charges.

En date du 30 octobre 2018, le Registre Foncier a finalisé l'introduction de ce lot et ces données ont une valeur juridique.

Les extraits de cadastre officiels de ces parcelles sont toujours délivrés par le Cadastre, jusqu'à l'introduction du Registre Foncier fédéral.

La mensuration officielle (MO) des propriétés privées de notre Commune est en grande partie terminée. L'Office de la géomatique prévoit de mettre en soumission, cette année encore, la mensuration du solde du territoire communal, qui concerne principalement les zones alpestres.

Système d'information du territoire (SIT) et application mobile

Cette année, à la suite de l'introduction du lot SAU, les données du SIT ont été actualisées.

L'ancien numéro a été maintenu, pour un certain temps, en gris sous le numéro officiel. Ceci afin que les propriétaires puissent faire le lien avec les informations dont ils ont l'habitude et se familiariser ainsi à la nouvelle numérotation.



Sociétés locales

Sociétés	Présidents	Adresse	NP Lieu	Adresse e-mail
Amicale des Chasseurs	p.a. M. Jean-Marc Seppey	Rue du Cornet 8	1982 Euseigne	jean-marc.seppey@admin.vs.ch
Amicale des Sapeurs Pompiers	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Ch. de la Fin 16	1987 Hérémence	ma.dayer@bluewin.ch
Amicale du Local	p.a. M. Joël Genolet	Rue des Férys 7	1987 Hérémence	
Amicale Villageoise Mâche	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Battr. 425 Mâche	1987 Hérémence	ma.dayer@bluewin.ch
Caisse d'assurance du bétail	p.a. M. Roger Dayer	Rue Centrale 5	1987 Hérémence	
Cercle Théâtral	M. Andy Dayer	Route Principale 9	1987 Hérémence	andy.dayer@hotmail.com
Chœur «Saint-Nicolas»	p.a. M ^{me} Béatrice Bovier	Ch. de Lousse 18	1987 Hérémence	info@choeur-st-nicolas.ch
Chorale «Saint-Georges»	p.a. M. Norbert Seppey	Rue de Bétric 9	1982 Euseigne	norbert.seppey@bluewin.ch
Club de Pétanque	p.a. M. Nicolas Dayer	Rue du Tunnel 24	1950 Sion	
Conseil de Communauté	p.a. M. Yvan Delaloye	Route de la Condémine 72	1982 Euseigne	pydelaloye@hotmail.com
Consortage d'Essertze	p.a. M. Nicolas Seppey	Rue de l'Eglise 30	1987 Hérémence	
Consortage d'Orcheraz	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 25	1987 Hérémence	
Consortage de Mandelon	p.a. M. Nicolas Gauye	Route Devant-L'Eglise 5	1981 Vex	
Fanfare «La Dixence»	p.a. M. Raynald Mariéthoz	Rue du Plan-de-la-Croix 15	1982 Euseigne	raynaldmariethoz@bluemail.ch
FC US Hérens	p.a. M. Alain Favre	Case postale 67	1981 Vex	
Fifres et Tambours «Les Aiglons»	p.a. M. Marc-André Pitteloud	Chemin d'Ypresses 2	1992 Les Agettes	m-a.pitteloud@bluewin.ch
Fondation Robert & Mathilde Seppey	p.a. M ^{me} Josiane Delavy	Rue du Plan-de-la-Croix 16	1982 Euseigne	info@fondationseppey.ch
Groupe folklorique «L'Alouette»	p.a. M. Didier Pitteloud	Battr. La Brecca 918	1987 Hérémence	didier@informapitt.ch
Guggenmusik «Les Peinsâcliks»	p.a. M. Frédéric Bourban	Route de la Fin 14	1982 Euseigne	fredericbourban@gmail.com
Hérémence Jeunesse	p.a. M. Jean-Philippe Coquoz	Route Principale 7	1987 Hérémence	
Hérens Basket	p.a. M ^{me} Alexandra Dayer	Rue des Grillons 5	1987 Hérémence	
Lè Tsaudric	p.a. M. Jean-Michel Robyr	Rue de la Mâchette 8	1987 Hérémence	
Les Amis du Moulin	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 19	1987 Hérémence	bruno.genolet@bluewin.ch
Les Amis du Pain	p.a. M. Ronald Sarrasin	Route des Fontannes 8	1982 Euseigne	
Moto-Club Razes Pâquerettes	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Chemin de la Fin 16	1987 Hérémence	ma.dayer@bluewin.ch
Patrimoine Hérémence	p.a. M. Yvan Delaloye	Battr. 415 Mâche	1987 Hérémence	patrimoine.valdesdix@bluewin.ch
Section Sainte Bernadette	p.a. M. Antoine Mayoraz	Route Principale 30	1987 Hérémence	amayoraz@hotmail.com
Ski-Club «Héremencia»	p.a. M ^{me} Raphaëlle Favre-Schnyder	Rte des Mayens 115 - CP 627	1992 Mayens-de-Sion	presidente@scheremence.ch
Ski-Club «Les Pyramides»	p.a. M. Frédéric Gauye	Faverze 19	1981 Vex	frederic.gauye@hotmail.com
Société des Pêcheurs amateurs	p.a. M. Julien Deletroz	Route de Sion 6	1981 Vex	
Société de Développement	p.a. M. Charly Sierro	Case postale 22	1987 Hérémence	heremence@valdherens.ch
Société de Gym «La Gentiane»	p.a. M. Bertrand Cretton	Case postale 4	1987 Hérémence	bertrandcretton@hotmail.com
Sté de Tir aux armes de chasse du Sauterot	p.a. M ^{me} Dayer Micheloud Clarisse	Route d'Euseigne 12	1982 Euseigne	sauterot@gmail.com
Société de tir «Le Grütli»	p.a. M. Yannick Sierro	Route de la Fin 10	1982 Euseigne	sierroyannick@hotmail.com
Société des «Vieilles Cibles»	p.a. M. P.-Alain Bourdin	Les Noutes 12	1772 Grolley	palbourdin@bluewin.ch
Tennis-Club Hérémence	p.a. M. Willy Roh	Route Derrière l'Eglise 29	1981 Vex	wroh@bluewin.ch
Uni-Hockey-Club Hérens	p.a. M. Andrew Zäch	Rue de l'Eglise 1	1987 Hérémence	president@uhcherens.ch
Union Villageoise	p.a. M. Arsène Gaspoz	Rue de la Combalette 5	1982 Euseigne	
Team Hérens	p.a. M. Théodoloz Daniel	Chemin de la Zinalette	1961 Vernamiège	

Memento

Administration communale (*)

Tél. 027 282 50 20
Fax 027 282 50 21

Ouverture du bureau:

Lundi : 14h à 17h30
Mardi : 14h à 18h
Jeudi : 14h à 17h
Vendredi : 14h à 17h
E-Mail : commune@heremence.ch
Web : www.heremence.ch

Cadastre (*)

Tél. 027 282 50 27
Fax 027 282 50 36

Ouverture du bureau:

Mardi : 14h à 18h
Jeudi : 14h à 17h30
E-Mail : cadastre@heremence.ch

Service technique (*)

Responsable : M. Patrick Dayer
Tél. 027 282 50 30
Fax 027 282 50 21
Natel 079 779 00 65

Ouverture du bureau:

Mardi : 14h à 18h
Jeudi : 14h à 17h30
E-Mail : patrick.dayer@heremence.ch

Constructions (*)

Tél. 027 282 50 29
Eau potable:
Tél. 079 628 60 00

Appel sanitaire d'urgence

Tél. 144

Conciergerie

Responsable :
M. Jean-François Sierro
Natel 079 212 62 37

Salles communales

Réservation auprès
de l'administration communale

Ecoles à Hérémence

1H à 6H:
Tél. 027 282 50 35
7H et 8H:
Tél. 027 282 50 34
CO Hérens à Euseigne:
Tél. 027 281 20 04

Bibliothèque communale

Ouverture:
Mardi : 16h à 19h
Jeudi : 16h à 19h
Fermé durant les vacances scolaires

AVS

M. René Micheloud, secrétaire communal
Reçoit sur rendez-vous
Tél. 027 282 50 22

Pouvoir judiciaire

Juge:
M^{me} Sandra Schucan
Tél. 079 517 31 28
Vice-Juge:
M^{me} Linda Beytrison
Tél. 079 455 85 48

Ensevelissements

Responsable :
M. Marc-Antoine Dayer
Natel 079 697 72 64

(*) Tout le personnel communal se tient à disposition sur rendez-vous en cas de besoin.

Etat civil pour le Val d'Hérens
Office d'état civil de Sion

Tél. 027 606 33 40
Fax 027 606 33 44

Offices de poste

Edelweiss Market
Hérémence: 027 281 20 66
Euseigne: 027 281 21 73

Hôpital régional de Sion

Tél. 027 603 40 00

Médecins

Dr Bernard de Bruijn
Chemin de la Prairie 16 – 1987 Hérémence
Tél. 027 281 39 25
E-mail: b.debruijn@bluewin.ch

Dr Claude Marguerite de Ruiter
Route de Sion 11 – Home Saint-Sylve,
Rez inférieur – 1981 Vex
Tél. 027 207 51 21
Fax 027 207 51 22
E-mail: cabvex@deruiter.ch

Pharmacie

Pharmacie de Vex
Tél. 027 207 26 26

Taxateurs officiels

Dayer André, d'Emile – Hérémence
Tél. 027 281 26 29
Dayer Jean-René – Euseigne
Natel 079 688 55 37

Feu

Numéro d'alarme: 118

Police intercommunale

info@police-herens.ch 027 207 23 36

Résidence Saint-Sylve, Vex

Tél. 027 208 50 00

**Association
pour le Centre médico-social
subrégional du Val d'Hérens**

Tél. 027 281 12 91
Fax 027 281 12 33

**Société de développement
du Val des Dix**

Tél. 027 281 15 33
Fax 027 281 33 70

Paroisse d'Hérémence

Tél. 027 281 13 86

Conseil de communauté

Par Yvan Delaloye, Euseigne
Tél. 027 281 38 63

Service forestier

Garde forestier du cône de Thyon:
M. Bourdin Olivier
Natel 079 637 53 44
Fax 027 207 31 51

Distribution d'électricité

Energie de Sion-Région SA (ESR SA)
1951 Sion
Tél. 027 324 01 11

**Stand de tir intercommunal
à Praz-Jean**

Tél. 027 281 25 53

Garde-chasse

Gaspoz Pascal
Natel 079 355 39 02



Commune
Hérémente
www.heremence.ch

